

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 23 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 JUILLET 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - M. Grégory RENDE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Alexis ARRAS - M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN
 Mme Christine BASLY-LAPEGUE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
 Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à M. Philippe DUCHESNE
 Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
 M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : PATRIMOINE THERMAL HOTELIER DE LA VILLE. VENTE DE L'HOTEL DES THERMES

La Ville de Dax a acquis à la SIFED, en 1968, un important patrimoine immobilier thermal et hôtelier ainsi que les fonds de commerce exploités dans ces établissements pour pallier la défaillance de l'initiative privée.

La Compagnie Thermale de Dax, Société d'Économie Mixte Locale dont la Ville de Dax a impulsé la création, a exploité ces établissements de 1969 à juin 2013, avec une interruption de 1997 à 2010, durant laquelle la Thermale de France, filiale d'ACCOR, a exploité en vertu d'un contrat de sous-gérance.

L'action de la CTD, durant toute cette période, a contribué à hisser Dax en position de première station thermale de France.

Cependant, depuis au moins une quinzaine d'années, l'exploitation s'est révélée déficitaire.

Cette situation irréversible a conduit l'Assemblée Générale de la CTD à valider la cessation d'activité et la fermeture des complexes du Splendid et des Thermes le 3 juin 2013.

La reconversion du Jean Nouvel et du Splendid apportera une nouvelle clientèle, qui va de fait, accroître l'activité économique de notre territoire et ainsi contribuer à la nouvelle dynamique économique engagée depuis plusieurs mois.

La résidence des Thermes vient de faire l'objet d'une offre d'acquisition au prix de 2 000 000 € (immeuble, matériel et mobilier) présentée par la société SA LOUIROBE représentée par Monsieur Jean-Louis BEROT, Président Directeur Général.

Son projet est de redonner à la Résidence des Thermes sa vocation initiale en ré-impulsant l'activité thermale traditionnelle et en reprenant l'exploitation des studios. La réouverture du complexe, dont le sous-sol a été endommagé lors de la crue de fin janvier 2014, est conditionnée à la réalisation d'importants travaux de mise en conformité, de modernisation, et de remise en état des installations thermales endommagées lors de la crue précitée, ainsi que d'amélioration du confort offert à la clientèle.

Ces travaux, dont le coût est estimé à 2 000 000 d'euros environ, vont être réalisés par la société acquéreur, à ses frais.

Le nouvel exploitant s'engage à travailler en complémentarité avec l'Hôtel Splendid, les 2 entités étant difficilement dissociables.

Cette proposition d'acquisition par un professionnel du thermalisme constitue une chance pour l'économie locale. Elle s'avère en cohérence avec le futur projet de reconversion économique du Splendid, et non en concurrence.

Il est par conséquent opportun d'accepter la proposition d'acquisition de la société LOUIROBE.

Ce bien est estimé par France Domaine à une valeur de 2 870 000,00 €, selon rapport n° 2014-088V0709 en date du 23 décembre 2014.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la cession à la société LOUIROBE, ou toute autre société ou filiale qui se substituerait à elle, de la résidence des Thermes (immeuble, matériel et mobilier) sise à Dax Cours de Verdun, cadastrée section AD n° 350, 351 et 352 pour une surface totale de 2 592 m² au prix total de 2 000 000,00 €, dont le paiement interviendra en 2 fois, à savoir 40% à la signature de l'acte, le solde au plus tard le 1er juillet 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession de ce bien qui sera reçu par Maître ROUSSEAU, notaire de l'acquéreur assisté de Maître CAZALIS, notaire de la Ville, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150723-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 24 Juillet 2015